

L'EOLIEN INDUSTRIEL

UNE IMPOSTURE ECOLOGIQUE

UN SCANDALE FINANCIER



*Je paye à tout vent
Sans bénéfice pour l'Environnement*



Avant propos

La **Fédération Environnement Durable** (FED) plébiscite les technologies d'économie d'énergie et les énergies renouvelables (EnR) efficaces pour le développement durable.

Concernant les EnR, la FED encourage notamment la biomasse (dont le bois), le solaire thermique, la géothermie, et avec prudence les biocarburants. Des énergies pas toujours matures et pas encore totalement maîtrisées, mais qui sont porteuses d'avenir et susceptibles d'un développement et de progrès majeurs.

Quant à l'éolien industriel, la FED affirme qu'il s'agit d'un mensonge organisé. Si de prime abord cette prise de position peut paraître paradoxale, ce mémoire devrait permettre de la comprendre. Il a été écrit par Marc Lefranc, Vice-président de la FED, de formation scientifique et utilisateur régulier dans sa vie professionnelle du concept du Développement Durable qui lui a servi de grille d'analyse de l'éolien industriel selon ses 3 fondamentaux :

Économique d'abord : L'éolien est gavé d'argent public pour obtenir un équilibre artificiel. En France à l'horizon 2015, c'est un marché de 10000 machines pour un montant dépassant 20 milliards d'euros. Ce système est propice à la corruption de propriétaires terriens et aveugle les maires alléchés par le « lobby » de cette industrie qui a réussi la prouesse de faire voter ou d'amender des lois, pour revendre l'électricité produite à un prix anormalement élevé.

Environnemental ensuite : Il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mais 10000 machines installées en France ne le diminueront au mieux que de 0,3 %. Autant dire rien ! : "Une imposture écologique".

Social enfin : Écoutons ceux qui se plaignent du bruit et des nuisances paysagères. C'est subjectif, mais nous avons aussi en France un patrimoine précieux. Posons-nous la question quand on le modifie. Pourquoi les plus célèbres associations de préservation de notre patrimoine, sont-elles déterminées à combattre aussi ce programme ?

L'enjeu étant crucial pour les générations futures, la FED dénonce énergiquement l'hégémonie de l'éolien industriel.

Le plus insupportable pour la FED est que l'éolien constitue un détournement financier au détriment de solutions réellement efficaces comme les technologies d'économies d'énergies et d'autres énergies renouvelables nettement plus efficaces.

Les maires concernés par l'implantation de machines et même les députés se font berner face à ce « business plan éolien »

L'éolien n'est pas du Développement Durable en ne respectant aucun des critères majeurs de ce concept fondamental pour notre futur. Ouvrons les yeux ! La France commet une erreur stratégique.



Jean-Louis BUTRE

Président & co-fondateur de la Fédération Environnement Durable
Président de l'association Vent-du-Bocage

Comme la grande majorité des français, j'étais a priori favorable aux éoliennes. Mon opinion ne reposait alors que sur une intuition : Du vent, une hélice, un alternateur, de l'électricité... Quoi de plus naturel en somme ?

C'est uniquement quand la Mairie de mon village a présenté publiquement son projet de zone éolienne industrielle discrètement initié depuis plus de 2 ans et ayant déjà fait l'objet de plusieurs décisions votées par le Conseil Municipal, que j'ai tenu à me renseigner d'avantage sur le sujet.

De formation scientifique et travaillant depuis plus de 10 ans dans l'environnement, j'ai toujours tenté d'obtenir des informations au plus près de la source pour essayer de comprendre ce qu'est réellement l'éolien industriel dans ses dimensions environnementales, sociales et économiques, les 3 piliers du Développement Durable. Ce mémoire est une synthèse des données que j'ai compilées et analysées depuis plus d'une année.

Père de 2 enfants, je suis maintenant convaincu que l'éolien industriel n'est sûrement pas la première, ni la seconde chose à faire pour espérer leur léguer une planète où les conditions de vie seraient aussi agréables que celles que nous connaissons actuellement.

Je dédie donc ce mémoire à tous ceux qui croient encore dans la Vérité et la Démocratie pour défendre la beauté de notre Pays et surtout pour contribuer à la préservation de notre Terre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lefranc', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Marc LEFRANC

Vice-président & co-fondateur de la Fédération Environnement Durable
Vice-président de l'association Oise-dans-le-Vent

Sommaire

1-	LE PROTOCOLE DE KYOTO : DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	6
2-	LE CONCEPT DU DEVELOPPEMENT DURABLE	6
2.1-	Les 3 piliers du concept du Développement Durable	6
2.2-	Analyser une technologie selon le concept du Développement Durable	6
3-	ANALYSE DE L'ÉOLIEN INDUSTRIEL AU TRAVERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	7
3.1-	Pilier de la responsabilité Economique	7
3.1.1-	Des inefficacités technico-économiques	7
3.1.1.1	Un coût démesuré pour une diminution minimale des émissions de CO ₂	7
3.1.1.2	Une illusoire indépendance énergétique	8
3.1.1.3	Le mirage du foisonnement	8
3.1.1.4	Une improbable amélioration de l'efficacité de la technologie éolienne	9
3.1.1.5	Une dégradation coûteuse des performances des radars	9
3.1.2-	Une bulle financière artificielle	9
3.1.2.1	En France	9
3.1.2.2	Dans le monde	10
3.2-	Pilier de la responsabilité Sociale	11
3.2.1-	Un bilan avantages / contraintes négatif pour la collectivité	11
3.2.2-	Un bilan avantages / contraintes négatif pour les riverains	11
3.2.2.1	Une manne financière aléatoire en grande partie payée par les contribuables ..	11
3.2.2.2	Aucun emploi local durable et probablement très peu en France	11
3.2.2.3	Des risques importants de dépréciation des biens immobiliers	12
3.2.2.4	L'émergence de zizanie dans les communes	13
3.3-	Pilier de la responsabilité Environnementale	14
3.3.1-	Des impacts négatifs pour l'Homme	14
3.3.1.1	Des nuisances sonores	14
3.3.1.2	Des nuisances visuelles	15
3.3.1.3	Des risques d'accidents	15
3.3.2-	Des impacts négatifs pour la Faune	16
3.3.2.1	Une probable désertification faunistique	16
3.3.2.2	Un lourd tribut pour l'avifaune et les chauves-souris	16
3.3.3-	Des impacts négatifs pour les Biotopes	17
3.3.3.1	Une artificialisation accélérée des espaces naturels	17
3.3.3.2	Le saccage d'écosystèmes	18

4-	CONCLUSIONS.....	19
4.1-	L'éolien industriel ne contribue pas aux objectifs du protocole de KYOTO.....	19
4.2-	L'éolien industriel n'est pas du Développement Durable.....	21
4.3-	D'une dérive idéologique au symbole fallacieux.....	22
4.3.1-	Une dérive idéologique.....	22
4.3.2-	Un recyclage marketing.....	24
4.3.3-	Les civilisations riches.....	24
4.3.4-	Les élus.....	24
4.3.5-	Les entreprises industrielles.....	25
4.3.6-	Les entreprises du tertiaire.....	25
4.3.7-	Un symbole fallacieux.....	25
5-	ANNEXES.....	26
5.1-	Ailleurs dans le monde.....	26
5.1.1-	Allemagne, la plus grande puissance éolienne du monde.....	26
5.1.2-	Pays de Galles.....	27
5.1.3-	Ecosse.....	27
5.1.4-	Angleterre.....	27
5.2-	Ils ont dit.....	28
5.3-	Glossaire.....	30
5.3.1-	Définitions.....	30
5.3.2-	Organismes.....	30
5.4-	Bibliographie.....	33
5.4.1-	Rapports.....	33
5.4.2-	Livres.....	33
5.4.3-	Sites web.....	33

ABREVIATIONS UTILISEES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etude de la Pollution Atmosphérique
CLER : Comité de Liaison Energies Renouvelables
CRE : Commission de Régulation de l'Energie
CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
EnR : Energie Renouvelable
FEE : Association France Energie Eolienne
GIEC : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
GES : Gaz à Effet de Serre
IFEN : Institut Français de l'Environnement
MINEFI : Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
PPI : Programmation Pluriannuelle des Investissements de Production d'Electricité
R&D : Recherche et Développement
SER : Syndicat des Energies Renouvelables
TP : Taxe Professionnelle

1- LE PROTOCOLE DE KYOTO : DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

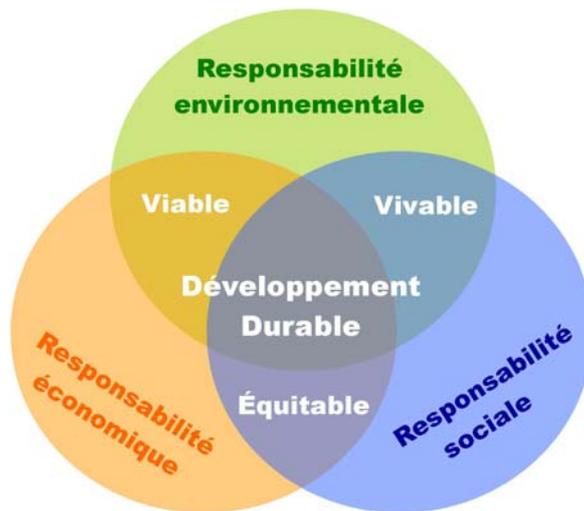
Selon les plus récents rapports du GIEC, l'Homme semble bien en grande partie responsable du réchauffement climatique de la Terre avec des conséquences qui pourraient être dramatiques si ce phénomène n'est pas endigué.

C'est pourquoi en 2002, la France a approuvé le protocole de KYOTO qui est entré en vigueur en février 2005 dès qu'il fût ratifié par au moins 55 pays représentant 55% des émissions de CO₂ des pays industriels. Ainsi, l'objectif fixé aux pays développés comme la France est de diviser par 4 (-75%) leurs émissions de GES d'ici 2050.

2- LE CONCEPT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concept du Développement Durable (ou plutôt *Evolution Durable* si l'on considère que "développement" peut prêter à confusion dans un monde fini souffrant déjà par endroit de *surconsommation*) est un outil très bien adapté pour déterminer si une technologie et le contexte de sa mise en œuvre contribuent sainement à l'atteinte des objectifs du protocole de KYOTO.

2.1- Les 3 piliers du concept du Développement Durable



- La responsabilité Environnementale : Le Développement Durable doit contribuer à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles,
- La responsabilité Economique : Le Développement Durable a un objectif de croissance (*d'évolution*) et d'efficacité économique,
- La responsabilité Sociale : Le Développement Durable doit accompagner et renforcer le progrès social pour une meilleure satisfaction des besoins de tous, notamment au niveau de la santé, du logement, et de l'éducation.

2.2- Analyser une technologie selon le concept du Développement Durable

Etudier une technologie ou une prestation au travers du prisme du Développement Durable consiste à analyser ses caractéristiques par rapport à chaque pilier puis à vérifier aux intersections si elle est viable, équitable et vivable.

- Viable : Les objectifs fixés sont atteignables avec un budget réaliste et équilibré,
- Équitable : Les gains et les dépenses, les avantages et les contraintes, sont répartis au mieux dans la population,
- Vivable : Les biotopes (*milieux terrestres et marins*), et les biocénoses (*la faune, la flore, et l'Homme*) sont le plus possible respectés et préservés.

3- ANALYSE DE L'ÉOLIEN INDUSTRIEL AU TRAVERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1- Pilier de la responsabilité Economique

3.1.1- Des inefficacités technico-économiques

3.1.1.1 Un coût démesuré pour une diminution minimale des émissions de CO₂

La première raison généralement invoquée pour justifier un déploiement massif de l'éolien industriel en France, est qu'il s'agirait d'une énergie renouvelable contribuant à la diminution de ses émissions de GES afin d'honorer ses engagements vis-à-vis du protocole de KYOTO.

Ainsi la dernière PPI promulguée par l'Etat le 7 juillet 2006 prévoit le déploiement de 13 500 MW éoliens industriels d'ici 2010, soit l'installation de plusieurs milliers de machines géantes dans les espaces ruraux métropolitains.

Au regard de cet ambitieux et très impactant programme pour le pays, nous sommes en droit de nous interroger sur les résultats attendus en terme de baisse des émissions des GES et en particulier de CO₂.

● Scénario 1, l'application du programme éolien actuel permettrait une **diminution de 0,3% du CO₂** émis annuellement par la France :

- Ce calcul intègre que la production électrique éolienne est gérée totalement en base (*c'est à dire au fil de l'eau*) compte tenu de la faible puissance garantie qu'elle peut fournir (*ndlr : ceci est le mode de gestion actuel de l'éolien*),
- La production électrique française génère 5,6% du CO₂ de la France (*Source : CITEPA - Février 2006*),
- Les besoins électriques nationaux prévus en 2010 seraient de 508 TWh (*Source : RTE - Bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande d'électricité en France - Edition 2005*), mais la production électrique française est déjà de 549 TWh en 2006 (*Source : RTE - Bilan énergétique 2006*)
- Le projet français de 13 500 MW éoliens d'ici 2010 générerait 31,3 TWh, soit 5,7% de la production nationale (*calculé avec le taux de charge annuel moyen de 26,5% annoncé par RTE*),
- En conséquence, en 2010 un parc éolien de 13 500 MW éviterait au mieux 0,3% des émissions totales de CO₂ de la France (*5,7% de 5,6%*),

● Scénario 2, l'application du programme éolien actuel couplé à une gestion optimisée éolien/thermique permettrait une **diminution de 0,8% du CO₂** émis annuellement par la France :

- Ce calcul intègre que seuls 25% de la production électrique éolienne seraient "garantis" (*Source RTE - Bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande d'électricité en France - Edition 2005*) et pourraient donc préférentiellement se substituer à la production électrique thermique,
- Le projet français de 13 500 MW éoliens d'ici 2010 générerait 31,3 TWh, dont 25% garantis, soit 7,8 TWh (*calculé avec le taux de charge annuel moyen de 26,5% annoncé par RTE*),
- Les besoins électriques nationaux prévus en 2010 seraient de 508 TWh (*Source : RTE - Bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande d'électricité en France - Edition 2005*), mais la production électrique française est déjà de 549 TWh en 2006 dont 9,8% par du thermique, soit 54 TWh (*Source : RTE - Bilan énergétique 2006*)
- La production électrique française génère 5,6% du CO₂ de la France (*Source : CITEPA - Février 2006*) principalement au travers de ses centrales thermiques,
- En conséquence, si 54 TWh génèrent 5,6% du CO₂ français, alors 7,8 TWh éoliens n'en éviteraient que 0,8% (*(7,8 x 5,6%) / 54*).

● Scénario 3, l'application du programme éolien actuel couplé à une consommation électrique divisée par 2 et un arrêt total des exportations permettrait une **diminution de 0,7% du CO₂** émis annuellement par la France :

- Ce calcul suppose qu'en parallèle du déploiement de l'éolien industriel, la France parvienne à diviser par 2 l'ensemble de sa consommation électrique annuelle d'ici 2010 et à ne plus exporter vers les pays voisins,
- Ce calcul intègre que la production électrique éolienne est gérée en base (*c'est à dire au fil de l'eau*) compte tenu de la faible puissance garantie qu'elle peut fournir,
- La production électrique française génère 5,6% du CO₂ de la France (*Source : CITEPA - Février 2006*),
- Les besoins électriques nationaux prévus en 2010 seraient de 508 TWh / 2 = 254 TWh (*Source RTE - Bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande d'électricité en France - Edition 2005*),

- Le projet français de 13 500 MW éoliens d'ici 2010 générerait 31,3 TWh, soit 12,3% de la production nationale (*calculé avec le taux de charge annuel moyen de 26,5% annoncé par RTE*),
- En conséquence, en 2010 un parc éolien de 13 500 MW éviterait au mieux 0,7% des émissions totales de CO₂ de la France (*12,3% de 5,6%*).

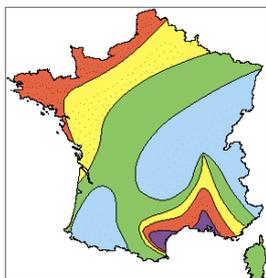
• Ces scénarii de diminution extrêmement faible du CO₂ sont en plus à considérer en face de l'investissement que cela supposerait. Les études, les matériels, le raccordement, l'installation, et les frais de mise en route coûtent environ 1 million d'euros par MW éolien (*Source : ADEME - Fascicule "Une énergie dans l'air du temps, les éoliennes" - Mars 2006*). Donc le déploiement de 13 500 MW éolien en France exigerait un investissement de l'ordre de 14 milliards d'euros.

Mais cette première approche financière n'intègre pas les lourds investissements qui seraient obligatoires au-delà de 10 000 MW éoliens installés pour renforcer le réseau et assurer l'intégrité du système de distribution électrique français (*Source : RTE - Bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande d'électricité en France - Edition 2005*).

3.1.1.2 Une illusoire indépendance énergétique

La seconde raison qui justifierait le déploiement massif de l'éolien industriel en France serait d'augmenter son indépendance énergétique. Mais comme l'a indiqué Marcel Boiteux, Président d'Honneur d'EDF, d'une part l'éolien est beaucoup trop encombrant par rapport à la quantité d'électricité produite, d'autre part avec ou sans éoliennes il faut construire autant de centrales thermiques ou nucléaires (*Source : Domiclick - Juin 2004 - Interview suite à la conférence mondiale de Bonn sur les énergies renouvelables*). Qui plus est, l'imprévisibilité de cette énergie ne permet qu'une très faible puissance garantie. Ainsi, en 2004 le Danemark, mix électrique intégrant la plus grande part d'éolien au monde, a réussi à produire 20% de son électricité avec le vent, mais n'a pu qu'en consommer 6% localement. Les 84% restants, l'électricité n'étant pas stockable, ont dû être bradés à la Norvège (*Source : Power Management disignLine - Novembre 2006 - Le rapport Wind Power 2006 d'ABS-Energy-Research*).

3.1.1.3 Le mirage du foisonnement



Les promoteurs éoliens avancent que le foisonnement (*Répartition géographique*) des zones éoliennes industrielles permettrait de gommer le défaut majeur de l'éolien industriel qu'est son intermittence héritée de la nature du vent, car "Quand il n'y a pas de vent à un endroit, il y en a à un autre". Ils précisent même que la France présente deux gisements venteux prépondérant relativement bien désynchronisés, l'un situé sur la façade Nord-Ouest, l'autre sur la façade Sud-Est du pays (*Source : carte ADEME ci-contre*) :

• Les deux zones les mieux ventées permettent des taux de charges annuels moyens parfois supérieurs à 26,5%, mais toutefois insuffisant pour que leurs zones éoliennes industrielles puissent être rentables sans un rachat subventionné de l'électricité produite. Que penser des zones éoliennes situées dans la grande majorité en zones moins ventées ?

• Ni la désynchronisation des productions électriques éoliennes des deux zones les mieux ventées de France, ni celle des autres zones ne peuvent permettre un auto-équilibrage sur le réseau. En effet, les éoliennes industrielles débitent en 20 000 Volts. Or, compte tenu de la chute de tension qui se produit sur le réseau de distribution en fonction de la distance parcourue, l'électricité ne peut pas être transportée sur plus de 200 Km entre générateurs et consommateurs. Aussi comment peuvent bien s'équilibrer les deux principaux gisements venteux alors qu'ils sont distants de 1 000 Km ? La consommation de la production électrique éolienne et la régulation de ses variations sont donc forcément très locales. D'autre part, si deux zones éoliennes industrielles distantes de moins de 200 Km ne s'équilibrent pas (*cas le plus probable en raison de l'uniformité des vents à cette échelle*), la régulation est obligatoirement faite par une autre source proche comme une centrale thermique ou un barrage hydroélectrique (*Source : Entretien avec un ingénieur d'RTE*).

Il est intéressant de remarquer que si 13 500 MW éoliens peuvent potentiellement produire 31,3 TWh en 2010, cela compense à peine les 32 TWh qu'RTE a "perdus" dans le réseau en 2006, soit 5,8% de la production électrique totale du pays (*Source : RTE - Bilan énergétique 2006*). Il est donc évident que limiter au maximum les distances de transport de l'électricité est une priorité absolue d'RTE qui n'a aucune probabilité d'être remise en cause par quelques TWh produits par l'éolien industriel.

3.1.1.4 Une improbable amélioration de l'efficacité de la technologie éolienne

Force est de constater que l'éolien industriel manque singulièrement d'efficacité, et ne semble pas avoir beaucoup de probabilité de s'améliorer :

- Alors que l'histoire de l'industrie éolienne montre que son taux de charge moyen de seulement environ 22% (2 000 heures / an à puissance nominale) n'a guère évolué en 30 ans, Marcel Boiteux, Président d'Honneur d'EDF, souligne qu'aucune percée scientifique majeure (*matériaux, électrotechnique, prévisions météorologiques...*) ne permet de penser que l'efficacité de l'éolien industriel augmentera sensiblement d'ici peu (*Source : Domoclick - Juin 2004 - Interview suite à la conférence mondiale de Bonn sur les énergies renouvelables*).
- Plus étrange, alors que l'ADEME constate que l'éolien industriel n'est finalement pas encore sorti de la R&D, aucun des organismes représentant les promoteurs éoliens (CLER, SER, FEE) n'en préconisent (*Source : ADEME - rapport "Bilan & prospective de la filière éolienne française" - Février 2006*). C'est position unanime indique que malgré une efficacité douteuse, la technologie éolienne n'a aucun besoin de progresser pour être déjà financièrement très rentable.

3.1.1.5 Une dégradation coûteuse des performances des radars

Les éoliennes industrielles, dont les rotors sont toujours plus grands et plus hauts (*rotor de plus de 90 mètres de diamètre dont le moyeu est perché au bout d'un mât de 100 mètres*), peuvent dégrader les performances des radars militaires de défense du territoire, de l'aviation militaire et civile, et de prévisions météorologiques. Cela est dû au mouvement rotatif des pales qui renvoient des échos parasites vers le foyer des radars. Ceci amène les Autorités compétentes, soit à refuser l'implantation d'éoliennes dans certaines zones, soit à faire intégrer dans les programmes informatiques des algorithmes pour artificiellement reconstituer les réflexions et tenter d'éliminer les fausses détections. Mais alors, les traitements informatiques peuvent eux-mêmes être source de dégradation des performances des radars s'ils s'appliquent sur des volumes d'informations de taille importante (*Source : Agence Nationale des Fréquences - Perturbations du fonctionnement des radars fixes de l'aviation civile et de la défense par les éoliennes - Mai 2006*)

3.1.2- Une bulle financière artificielle

3.1.2.1 En France

Comme l'a dénoncé à plusieurs reprises la CRE, le PPI 2006 assure pendant 15 ans aux opérateurs éoliens de réaliser d'incroyables bénéfices de 20 à 40% après impôts comparés aux faibles bénéfices environnementaux attendus (*Source : CRE - JO 27 juillet 2006*). Ceci n'est rendu possible que par 2 artifices lourdement payés par le consommateur et le contribuable :

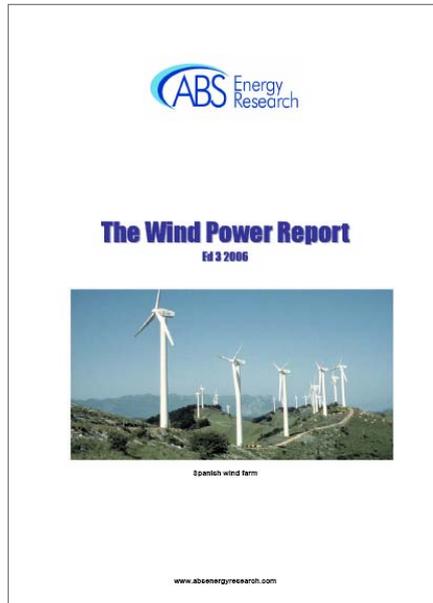
- Rendre l'éolien industriel fictivement rentable en obligeant EDF à racheter l'électricité éolienne bien au-dessus de son prix de revient habituel. Ainsi, pour équilibrer ses comptes, EDF est autorisé depuis plusieurs années à facturer la taxe CSPE aux consommateurs finaux (*Voir une banale facture d'électricité*).
- Faire accepter les éoliennes industrielles sur les territoires en faisant miroiter la perception d'une Taxe Professionnelle aux communes d'accueil. Et en effet, les opérateurs versent aux communes, une Taxe Professionnelle (*Source : ADEME - Vade-mecum à l'attention des élus et des associations*). Mais ce que les lois font, c'est bien connu, elles peuvent tout aussi bien le défaire. C'est la mésaventure qu'ont vécus en 2006 les investisseurs aux Pays-Bas où les pouvoirs publics ont cessé tout système d'aides financières aux éoliennes industrielles. Ramenés dans des conditions normales de marché, les projets en cours sont gelés ou abandonnés les uns après les autres (*Source : Les Echos - 22 août 2006*).

En France, où la dette publique ne parvient toujours pas à décroître, une telle décision politique n'est pas à exclure si l'on considère que pour économiser piteusement 0,3% de CO₂ avec l'éolien industriel, le coût pour la collectivité serait de 1 à 2,5 milliards d'€ / an (*Source : CRE - JO 27 juillet 2006*).

- Devant les spectaculaires envolées des actions des opérateurs éoliens (*Théolia : + 140% en 1 an ; EDF Énergies Nouvelles : + 52% en 4 mois*), et la prise de conscience que ce domaine d'activité repose en grande partie sur le sable de subventions étatiques, les analystes financiers commencent à redouter une bulle spéculative comme celle qu'à connu l'Internet (*Sources : Les Echos - L'éolien menacé de bulle spéculative - 22 mars 2007 ; Le Monde - Les valorisations boursières de l'énergie éolienne font craindre une bulle spéculative - 23 mars 2007*)

3.1.2.2 Dans le monde

Le risque de la bulle financière n'est pas spécifique à la France, mais semble bien être mondiale. En effet, ABS-Energy-Research, un leader mondial et indépendant des études de marché sur l'énergie, a édité fin 2006 son rapport "Wind Power 2006" qui analyse pour la première fois de façon précise et exhaustive les retours d'expériences de plusieurs années d'exploitation massive de l'éolien industriel à l'échelle planétaire :



- Les résultats technico-économiques de l'éolien industriel sont extrêmement plus mauvais que ce que pronostiquaient les industriels du vent,
- L'éolien industriel ne peut exister que fortement subventionné par les l'Etats,
- Pour lancer le business de l'éolien industriel, les lobbies de cette industrie ont falsifié les éléments techniques/économiques/météorologiques contrariants en les faisant passer pour des mythes,
- Le constat est amer : Aujourd'hui de nombreuses preuves factuelles révèlent au grand jour que les contrevérités qui ont conduit au déploiement de l'éolien industriel sont bien entendu totalement erronées,
- L'éolien industriel ne sera jamais qu'une partie très confidentielle des bouquets énergétiques.

ABS-Energy-Research destine son rapport Wind Power 2006 en priorité aux investisseurs pour les avertir... (Source : *Power Management designLine* - Novembre 2006 - *Le rapport Wind Power 2006 d'ABS-Energy-Research*)



Source : *The Economist* - *Les rêves verts : Le boom risqué du business des énergies propres* - Couverture 18 novembre 2006

3.2- Pilier de la responsabilité Sociale

3.2.1- Un bilan avantages / contraintes négatif pour la collectivité

Dans un contexte où la production électrique française est excédentaire d'environ 10% par an, 13 500 MW éoliens permettraient de produire seulement quelques % d'énergie tout en ne diminuant les émissions de CO₂ du pays d'au mieux 0,3%. Par contre, ce pharaonique programme éolien serait bel et bien financé par les contribuables / consommateurs au travers :

- De la taxe CSPE perçue sur la facture d'électricité permettant à EDF de racheter aux promoteurs éoliens leur électricité à des tarifs très élevés fixés par l'Etat (*à noter que les français sont sans doute prêts à payer la CSPE dans la mesure où elle permettrait de véritables bénéfices environnementaux*),
- De leurs impôts permettant aux Institutionnelles de proposer des aides financières aux promoteurs éoliens,
- D'éventuels FIP (*Fonds d'Investissement de Proximité*) qui mis en place par une Région, proposent aux habitants de souscrire un placement financier pariant sur la rentabilité de l'éolien industriel local. Le fond ainsi constitué est utilisé par la Région pour proposer des prêts bonifiés aux promoteurs éoliens. Mais qu'advient-il des placements de ces petits investisseurs lorsqu'il apparaîtra au grand jour que l'inefficacité congénitale de l'éolien industriel a crevé une bulle financière (*Source : site web du Conseil Régional de Picardie - Février 2006*),
- Enfin, les promoteurs éoliens peuvent bénéficier de crédits d'impôts allant jusqu'à 40% du montant des investissements.

3.2.2- Un bilan avantages / contraintes négatif pour les riverains

3.2.2.1 Une manne financière aléatoire en grande partie payée par les contribuables

Si beaucoup de Communes cèdent aux chants des éoliennes industrielles, c'est que la plupart des villages ruraux sont "pauvres" alors que les promoteurs leur promettent la perception d'inespérées TP. Ainsi pour financer quelques projets pas toujours indispensables, des Mairies vendent leur patrimoine au nom du protocole de KYOTO, du moins le projettent-elles :

- Selon des informations qui transpirent çà et là (*peu de Mairies osent en parler après avoir défendu leur projet contre vents et marées*), cette TP tant convoitée atteint très rarement le montant annoncé, ou plus simplement ne parvient pas ou difficilement dans les caisses de la Commune (*Source : Arte émission C dans l'air - Eolienne : du vent ? - 25 novembre 2006*),
- Pour les plus petits villages, la perception de cette TP a même l'effet pernicieux de leur faire perdre certaines dotations financières de l'Etat au jeu des assiettes de calcul. Ils se retrouvent donc avec un budget de fonctionnement non amélioré et un paysage alentour défiguré,
- Il faut également préciser que, la valeur ajoutée sur l'éolien industriel étant plafonnée, les promoteurs éoliens peuvent se faire rembourser par l'Etat (les impôts des contribuables) les 2/3 de la TP qu'ils versent aux Collectivités Locales (*Source : ADEME - Vade-mecum à l'attention des élus et des associations*).

3.2.2.2 Aucun emploi local durable et probablement très peu en France

Si effectivement l'industrie de l'éolien industriel allemande aurait, selon l'ADEME, créé 45 000 emplois directs et indirects (*Source : ADEME - Fascicule "Une énergie dans l'air du temps, les éoliennes" - Mars 2006*), jusqu'à présent il n'y a aucun indice permettant de penser qu'il en sera un jour de même en France, bien au contraire. En effet, les fabricants d'éoliennes industrielles, principalement Allemand et Danois, après avoir massivement équipé leurs pays ont besoins de nouveaux marchés pour ne pas risquer de licencier. Il y a bien sûr le renouvellement des matériels obsolètes dans leurs propres pays, mais cela ne saurait être suffisant. Ainsi, dès qu'un système de subvention créant un marché artificiellement rentable est mis en place dans un autre pays, une ruée sur le nouvel eldorado éolien est organisée afin de pérenniser leurs usines de production :

- En France, il n'est pas rare que des riverains qui peuvent suivre l'installation d'éoliennes constatent que les entreprises et leurs ouvriers qui interviennent sont allemands, danois ou espagnols :



Source : Association APECHE à Haute Epine-60 - La discussion s'engage dans un anglais approximatif avec les ouvriers - Les véhicules de l'entreprise chargée des fondations (photo non présentée ici) sont immatriculés en Allemagne et arborent une publicité d'une SARL basée à Avignon-84 - Août 2006

- Sûr de la solidité de l'industrie éolienne allemande à l'export, un établissement financier allemand n'hésite pas à spéculer dessus en proposant à ses concitoyens de parier sur l'explosion du marché éolien français au travers d'un fond d'investissement garantissant un fabuleux taux de 8,15% par an :

Zeit zum Anlegen

Zukunftsmarkt Windkraft in Frankreich
Unternehmensanleihe 8,15 % Zinsen p.a. (5 Jahre)

8,15 %
Zinsen

Nutzen Sie mit uns die historische Chance
jetzt in Frankreich aktiv zu werden

Beleihen	WKN / ISIN	WKN 381.449 / ISIN DE0003814495
Emissionsvolumen	€	15.000.000,-
Mindestzeichnung	€	5.000,-
Ausgabetermin	100 % des Nennwertes plus Stückzinsen, kein Agio fällig	
Laufzeit	5 Jahre, bis 19. August 2008	
Verzinsung	8,15 % p.a. Jahr	
Zinszahlung	halbjährlich	

Info-Hotline (gebührenfrei): 0800 - 9 22 22 33

Windkraft in Europa

Deutschland: Vorreiter und Exportmodell für Europa

www.mdb.de/press/energie

Das ist die Situation: Fossile Energieträger wie Erdöl, Erdgas, Kohle und auch Uran gehen zur Neige. Die Ausreifeungen, die sie auf die Umwelt haben, werden zunehmend weniger akzeptiert – der Ausstoß von Schadstoffen, die Belastung der lebenswichtigen Ozeane, die Gefährdung von Atomkraft.

Auf diese Situation hat die Politik reagiert: Im Deutschland wurde im Jahr 2000 das Erneuerbare Energien Gesetz (EEG) eingeführt. Diese Gesetzgebung schuf für die Windenergie ein optimales Investitionsklima: Rechtssicherheit, Abnahmegarantie sowie eine attraktive Vergütung für Strom aus Windenergie führten zu einem enormen Wachstum.

Es entwickelte sich ein neuer Industriezweig mit über 45.000 direkt und indirekt beschäftigten Arbeitnehmern. Die Windenergie ist heute in Deutschland zweigipfliger Abnehmer von Strom.

Ende 2002 waren ca. 12.000 Megawatt errichtet. Dies entspricht einem Investitionsvolumen von ca. 16 Milliarden Euro. Deutschland ist Windweltmeister!

3.2.2.3 Des risques importants de dépréciation des biens immobiliers

Deux comportements d'acheteurs potentiels peuvent engendrer une dépréciation des biens immobiliers proches de zones éoliennes industrielles (Source : Attestations d'agences immobilières - Témoignages directs d'acheteurs et de vendeurs - 2006) :

- Les acheteurs potentiels recherchant le calme et le naturel d'un cadre de vie campagnard se détournent des villages proches de zones éoliennes industrielles sans même se renseigner sur les biens immobiliers disponibles. Ainsi, les vendeurs subissent une érosion de leur nombre de prospects. La demande diminuant, l'offre doit s'adapter en baissant ses prix de vente afin que le rapport qualité / prix redevienne attractif pour des acheteurs moins exigeants,
- Les acheteurs acceptant de s'accommoder d'une zone éolienne industrielle près de leurs futures habitations n'hésiteront pas à négocier le prix de vente à la baisse en invoquant les nuisances potentielles (sonores, financières...). Quant aux vendeurs, ils seront bien en mal de prouver que les

éoliennes industrielles n'ont aucun impact alors que leurs prospects pensent détenir là un excellent moyen de faire de substantielles économies.

Tout en confirmant que l'éolien industriel dévalue l'immobilier, M. Alain LHARDY, Président de la Chambre Basse-Normandie de la FNAIM (*Fédération nationale de l'Immobilier*) a indiqué que même au stade de projet les zones éoliennes industrielles doivent obligatoirement être signalées lors des transactions (*Source : Radio France Bleu Cotentin - 5 mars 2007 : Voir scripte de l'émission ci-après dans la rubrique "Ils ont dit"*).

3.2.2.4 L'émergence de zizanies dans les communes

Bien que des Ministères (*Source : François Loos, communiqué de presse du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Juin 2005*) ou l'ADEME (*Source : ADEME - Fascicule "Une énergie dans l'air du temps, les éoliennes" - Mars 2006*) prônent une concertation avec les populations locales le plus en amont possible des projets éoliens industriels, force est de constater que cela est très rarement le cas. Pire, ces projets éoliens attisent de véritables phénomènes de zizanies qui enveniment pour longtemps la vie de villages jusqu'alors paisibles (*Source : Constats faits depuis plusieurs années par plus de 350 associations françaises*) :

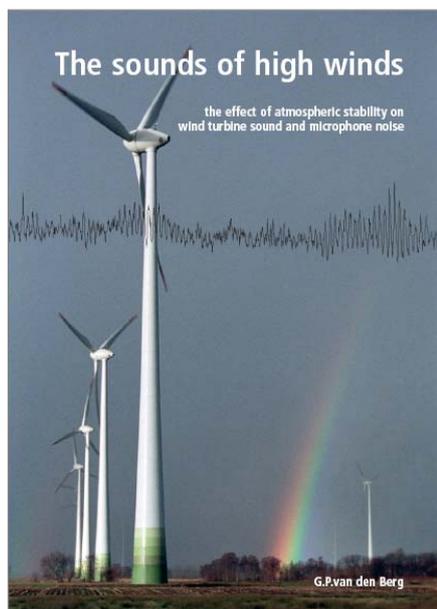
- En démocratie, une concertation signifie que chacun peut donner son avis et participer à la décision de réaliser ou non un projet en fonction de la majorité qui se dégage, dans le cadre d'un référendum local par exemple. Dans le monde de l'éolien industriel, concertation signifie convaincre, coûte que coûte, que le projet est nécessaire, valable et doit absolument aboutir. Il est évident que ce style de négociation unilatérale où toute une partie de la population n'a pas son mot à dire, ne peut que générer des tensions un jour ou l'autre. Mais comment pourrait-il en être autrement alors que ceux qui la mène sont généralement financièrement juges et partie,
- L'existence de baux emphytéotiques éoliens permettant aux propriétaires terrains qui hébergent une éolienne industrielle de percevoir un revenu de l'ordre de 5 000 euros / an / éolienne sur une durée allant jusqu'à 40 ans est souvent pernicieux. D'une part, il est très facile d'imaginer toutes les manœuvres que certains propriétaires terriens, parfois élus locaux, peuvent être tentés de faire pour obtenir des éoliennes sur leurs parcelles. D'autre part, il est tout aussi facile de comprendre que certains autres propriétaires terriens refusant les éoliennes puissent subir d'énormes pressions (*parfois à la limite de la légalité*) de la part de promoteurs éoliens et/ou de propriétaires élus locaux qui ont très à cœur de faire aboutir leur cher projet.
- Les zones éoliennes industrielles impactant très fortement un village et les villages alentours sur de nombreux plans, des clivages de plusieurs natures sont susceptibles de détériorer les relations interpersonnelles :
 - Ceux qui sont rémunérés / Les autres
 - Ceux qui sont impactés visuellement / Les autres
 - Ceux qui subissent des nuisances sonores / Les autres
 - Les pro-éoliens / les anti-éoliens...

3.3- Pilier de la responsabilité Environnementale

3.3.1- Des impacts négatifs pour l'Homme

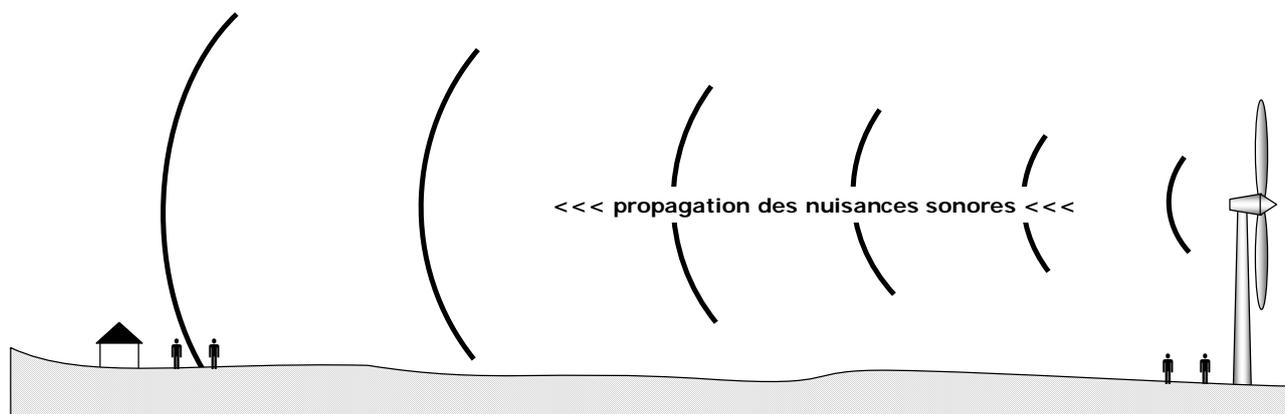
3.3.1.1 Des nuisances sonores

Les zones éoliennes industrielles se multiplient en France sans qu'aucune véritable étude sérieuse et impartiale sur les nuisances sonores n'ait été entreprise, pourtant :



- En France, après étude des informations disponibles, l'Académie Nationale de Médecine n'a pu assurer l'inexistence de risques pour la santé des populations riveraines. Bien au contraire, elle préconise fortement que des études épidémiologiques et de caractérisation des bruits éoliens soient menés dans les meilleurs délais (*Source : Académie Nationale de Médecine - Rapport "Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme" - Mars 2006*),
- En Hollande, le physicien G.P. Van-Den-Berg a tout d'abord déterminé les protocoles et appareils de mesures adaptés pour analyser rigoureusement les bruits éoliens. Ensuite, il a démontré scientifiquement qu'en raison des variations de l'atmosphère, les nuisances sonores des éoliennes sont souvent plus intenses la nuit que le jour et ce sur des portés de plusieurs kilomètres (*Source : G.P. Van-Den-Berg - Thèse de mathématiques et sciences physiques "The sound of high winds" - Mai 2006*),

• Malgré les arguments des promoteurs éoliens vantant le remarquable silence de leurs modernes machines, il semble que cela ne soit pas toujours vrai. Cela est d'autant plus insupportable au alentour de certaines zones éoliennes industrielles, que des pétitions sont menées par des riverains pour réclamer l'arrêt des engins au moins durant la nuit (*Source : Association Vent du Bocage - Site de St Crépin-17*). Même s'il faut admettre qu'il est assez rare d'être indisposé de jour par le bruit des éoliennes lors d'une visite ponctuelle sur site, force est de constater que les riverains qui s'en plaignent sont de plus en plus nombreux. Ces personnes ne décrivent pas de forts bruits, mais plutôt des bruits sourds et répétitifs qui ont raison de leur quiétude et de leur sommeil (*Sources : Nombreux témoignages directs - Plusieurs reportages régionaux de France 3 dont Auvergne - Site d'Ally-43 - 21 février 2007*). A l'évidence la propagation et la nature des nuisances sonores dans le sillage d'une zone éolienne industrielle sont totalement sous-estimées vis-à-vis de la santé humaine.



3.3.1.2 Des nuisances visuelles

pour des raisons de sécurité vis-à-vis de l'aviation civile, chaque éolienne industrielle est équipée à son sommet d'un flash qui produit un puissant éclat toute les secondes, 24 heures / 24 heures et 365 jours / 365 jours. Ces flashes agressifs perturbent la quiétude nocturne des campagnes et sont une pollution lumineuse supplémentaire la nuit.

3.3.1.3 Des risques d'accidents

En France, les zones éoliennes industrielles échappent totalement à la réglementation liée aux installations industrielles (Installations Classées Pour l'Environnement). En particulier, aucun périmètre de sécurité n'est exigé autour des engins. Pourtant des risques existent bel et bien :



- Dans certaines conditions climatiques hivernales, des gangues de glace peuvent se former autour des pales. Lorsque la température remonte et/ou que le vent est suffisant, il n'est pas rare que des morceaux de glace potentiellement contendants soient projetés à plusieurs centaines de mètres à la ronde, *(Source : Panneau installé sur le site d'Ally-43 - Décembre 2006)*



- Le rotor d'une éolienne industrielle peut mesurer plus de 90 mètres de diamètre et sa vitesse en bout de pale peut atteindre plus de 350 Km / heure. Il suffit d'une faiblesse dans le matériau composite d'une pale (*imperfection de construction, mauvais vieillissement, ou choc*) pour qu'elle se désagrège soudain en projetant un morceau de plusieurs kilogrammes à des centaines de mètres, *(Source : Manche - Accident de Clitourps-50 - 05 mars 2007)*

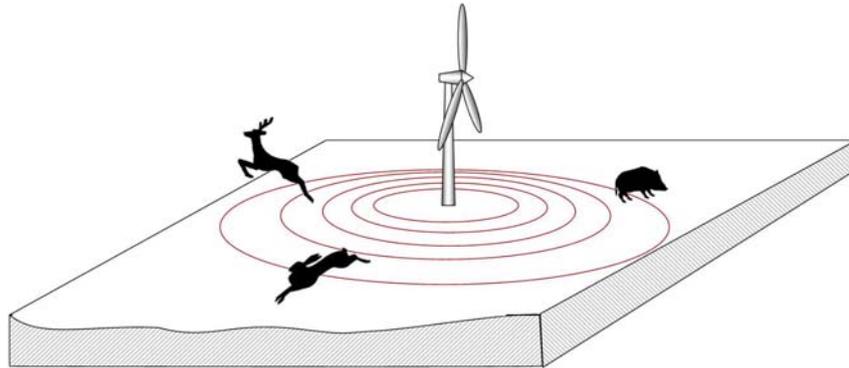


- L'effondrement pur et simple d'une éolienne industrielle est aussi possible soit pendant un épisode de forts vents, soit lorsque le vent a faibli mais que l'éolienne a été fragilisée par la tempête précédente, *(Source : France 3 Nord Pas de Calais Picardie - Accident de Bondues-59 - 04 décembre 2006)*

3.3.2- Des impacts négatifs pour la Faune

3.3.2.1 Une probable désertification faunistique

Selon certains spécialistes de la faune, les éoliennes industrielles sont susceptibles de déranger les animaux sauvages qui fuient alors les sites. En effet, de même que chaque passage d'une pale devant le mât émet une onde acoustique dans l'air, il transmet aussi une onde sismique qui se propage dans le sol à intervalles réguliers lorsque l'éolienne fonctionne. La sensibilité de la faune sauvage aux ondes sismiques, même très faibles, est démontrée lors des phénomènes naturels tels que les tsunamis. En effet, lors de ces catastrophes naturelles, la faune sauvage ressent d'infimes vibrations qui la poussent à s'enfuir et à se mettre à l'abri. D'ailleurs, il est frappant de constater qu'après un tsunami seuls des cadavres d'animaux de basse-cour ou de compagnie sont retrouvés (*Source : Entretien avec un ornithologue en contact avec des biologistes Allemands*).



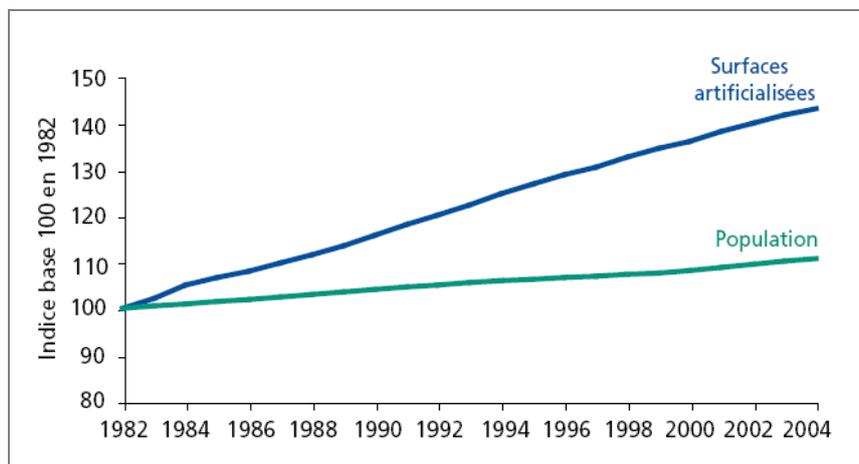
3.3.2.2 Un lourd tribut pour l'avifaune et les chauves-souris

L'impact des éoliennes industrielles sur l'avifaune et les chauves-souris n'est pas discutable au regard des cadavres de victimes trouvés au pied des machines s'ils n'ont pas été dévorés par les charognards. Selon une étude débutée en 2006 dans la Beauce (*Soutenue par la Région, la DIREN, l'ADEME et des associations locales de protection de la nature*) la mortalité constatée serait d'1 oiseau / an / éolienne jusqu'à 60 oiseaux / an / éolienne dans les zones migratoires sensibles. Mais les éoliennes ne tueraient pas seulement sur place : En effet, il semble que certaines espèces migratoires d'oiseaux et de chauves-souris doivent puiser d'avantage dans leurs réserves graisseuses pour contourner les multiples zones éoliennes industrielles, ce qui les rendraient à terme beaucoup plus vulnérables. Enfin, les spécialistes reconnaissent que les rapaces fuient les zones éoliennes industrielles pour nidifier plus loin (*Source : Le Figaro - Etude sur l'effet des éoliennes sur les oiseaux - 19 mars 2007*).



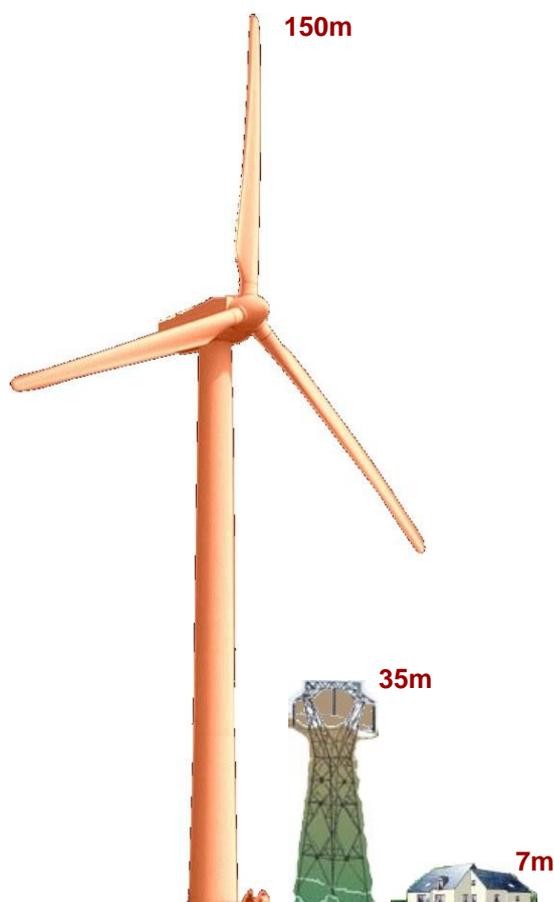
3.3.3- Des impacts négatifs pour les Biotopes

3.3.3.1 Une artificialisation accélérée des espaces naturels



Source : IFEN - 10 indicateurs clés de l'environnement - Décembre 2006

- En 2004, les surfaces artificialisées occupaient 8 % du territoire métropolitain. Les routes et parkings en représentent 38 %, les surfaces non bâties (*chantiers, pelouses*) 36 % et les espaces bâtis 26 %. Entre 1982 et 2004, les surfaces artificialisées ont augmenté de 43 %, au détriment des zones agricoles et naturelles. Au cours de la même période, la population a augmenté de 11 %.
- En France les zones naturelles sont déjà menacées de disparition. En effet, entre 1990 et 2000 c'est 60 000 hectares par an qui ont été artificialisés, soit 4,8 % du territoire (Source : IFEN - rapport "L'environnement en France" - Octobre 2006). Développer massivement l'éolien en France ne ferait qu'aggraver considérablement ce phénomène puisque son implantation se situe essentiellement en milieu rural et nécessite des espaces considérables pour chaque zone industrielle éolienne.



- Les éoliennes industrielles atteignent des hauteurs de plus en plus vertigineuses de l'ordre de 150 mètres en bout de pale, c'est pourquoi elles sont parfaitement visibles à plus de 6 kilomètres à la ronde (10 Km par temps très clair). Ainsi une éolienne industrielle a un impact visuel avéré sur une surface territoriale plane d'environ 100 Km² (surface = $\pi \times 6^2$). Les zones éoliennes industrielles, souvent composées de plus de 5 machines géantes, participent lourdement à l'impression d'artificialisation du territoire.

3.3.3.2 Le saccage d'écosystèmes

Comme les éoliennes industrielles doivent être espacées d'au moins 3 fois le diamètre du rotor (*environ 250 à 300 mètres*) et placées dans des endroits a priori ventés, il est très fréquent que l'Homme réquisitionne des espaces naturels jusqu'alors à peu près épargnés sur de vastes plateaux ou moyennes montagnes. Mais pour amener les éoliennes géantes, les ancrer et réaliser les connections électriques, des armées de débardeuses, bulldozers, camions, pelleteuses, et des centaines de m³ de béton coulés dans le sol dévastent irrémédiablement des écosystèmes entiers :



Source : Pays de Galles à Brechfa Forest (Carmarthenshire) et à Cefn Croes (Ceredigion)

4- CONCLUSIONS

4.1- L'éolien industriel ne contribue pas aux objectifs du protocole de KYOTO

Objectif du protocole de KYOTO

=

Diminution de 75%
des émissions françaises de gaz à effet de serre

Perspective du projet de 13 500 MW éoliens

=

Diminution de 0,3%
des émissions françaises de CO₂

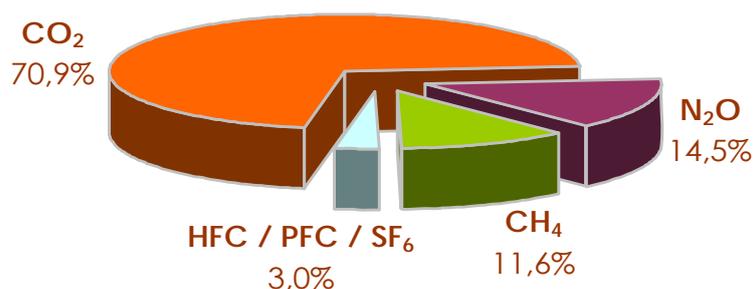
Programme éolien français :

Surcoût prévisionnel pour les consommateurs français = **2 milliards d'euros/an**

Investissement minimum = **14 milliards d'euros**

Le principal gaz à effet de serre émis par la France est le CO₂

(Source : CITEPA - Février 2006)



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Description	Programme éolien actuel	Programme éolien actuel couplé à une gestion optimisée éolien/thermique	Consommation électrique annuelle divisée par 2 Plus aucunes exportations
Production électrique 2006	549 TWh	549 TWh	---
Consommation électrique annuelle prévisionnelle (1)	508 TWh	508 TWh	254 TWh
Puissance éolienne installée (2)		13 500 MW	
Production électrique éolienne (3)		31,3 TWh	
Nombre d'éoliennes de 2 MW (4)		6 750 unités	
Investissement minimum (5)		14 milliards d'euros	
Surcoût prévisionnel (6)		1,5 à 2 milliards d'euros / an	
Diminution des émissions de CO ₂	0,3%	0,8%	0,7%

(1) : Consommation électrique annuelle de la France en 2010 selon la projection moyenne d'RTE,

(2) : Puissance éolienne installée projetée par la dernière Programmation Pluriannuelle des Investissements de Production d'Electricité du 7 juillet 2006 d'ici 2010,

(3) : Production électrique éolienne calculée avec un taux de charge annuel moyen de 26,5% (environ 2 320 heures /an),

(4) : Simulation du parc éolien français avec des machines d'une puissance nominale moyenne de 2 MW,

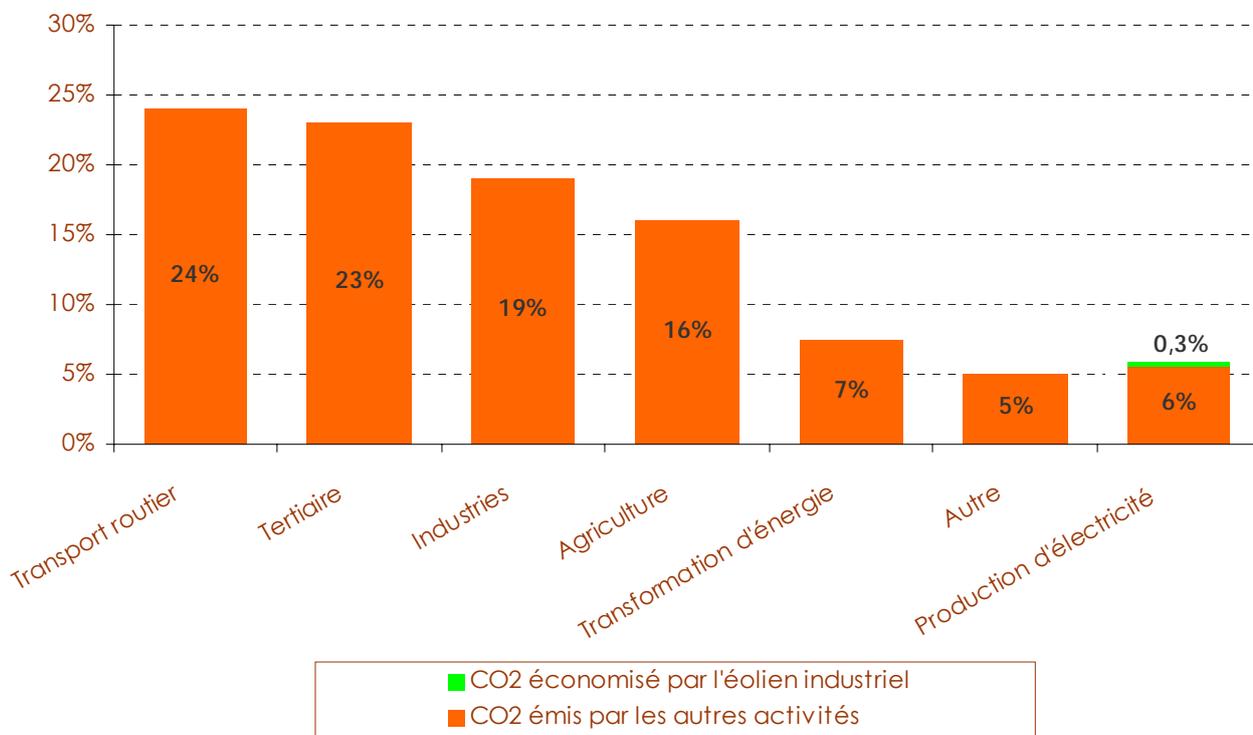
(5) : Investissement calculé avec le ratio communiqué par l'ADEME : 1 million d'euros / MW,

(6) : Surcoût calculé par la CRE et communiqué au JO du 27 juillet 2006.

Répartition des émissions de CO₂ selon les activités françaises

(Source CITEPA - Février 2006)

13500 MW d'éolien industriel en 2010 diminueraient les émissions de CO₂ de seulement 0,3% (calcul de l'auteur)

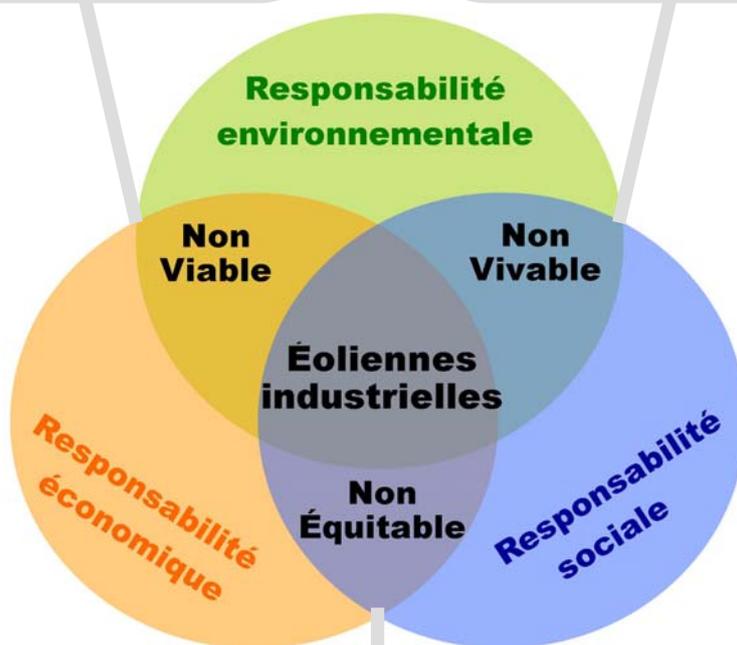


4.2- L'éolien industriel n'est pas du Développement Durable

Si 13500 MW d'éolien industriel étaient installés d'ici 2010 =

- Seulement 6% de l'électricité française pour un surcoût abyssal de 1 à 2,5 milliards €/an
- Des surcoûts inévitables pour le renforcement du réseau électrique
- L'émission du gaz à effet de serre CO₂ diminuée au mieux de 0,3% par rapport à la quantité générée par l'activité française
- En réalité, un marché artificiel ne tenant que par l'arrêté obligeant EDF à racheter l'électricité éolien à un prix fixé très au dessus de son prix de revient habituel
- Dépréciation de l'efficacité des radars

- Plusieurs études récentes indiquent que les nuisances sonores sont réelles et leurs impacts sur la santé très préoccupants. Les risques d'accidents sont loin d'être nuls mais les zones éoliennes industrielles ne sont pas sécurisées
- La faune semble être sensible aux vibrations propagées par le sol et fuit les zones éoliennes industrielles. L'avifaune est parfois victime de collisions meurtrières
- Les parcs éoliens industriels dénaturent massivement les paysages préservés en les artificialisant
- L'éolien industriel n'empêche pas la mise en œuvre de nouvelles centrales thermiques ou électronucléaire



- De l'électricité surpayée par les consommateurs finaux au travers de la taxe CSPE perçue sur les factures EDF et assimilés
- Compensations quasi inexistantes pour les riverains :
 - Peu ou pas de taxe professionnelle selon les villages pourtant impactés à la même hauteur,
 - Aucun emploi durable
- En réalité, une taxe professionnelle payée en grande partie par les contribuables puisque les promoteurs peuvent s'en faire rembourser les 2/3 par l'État
- De l'électricité inutile car la production française est déjà excédentaire d'environ 10%, et l'éolien produit souvent lors des creux de consommation
- Des tensions sociales entre riverains / propriétaires / élus / pro-éoliens / anti-éoliens en raison des conflits d'intérêts cristallisés par les rentes financières attendues par quelques-uns au détriment de la qualité de l'habitat de tous les autres riverains
- Une détérioration de la qualité de l'habitat diminuant la valeur des biens immobiliers

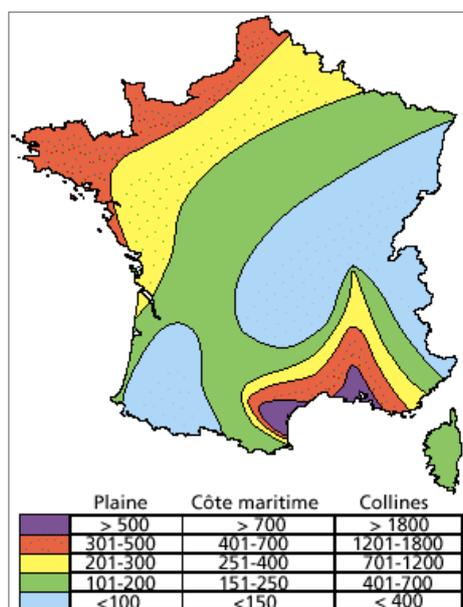
4.3- D'une dérive idéologique au symbole fallacieux

4.3.1- Une dérive idéologique

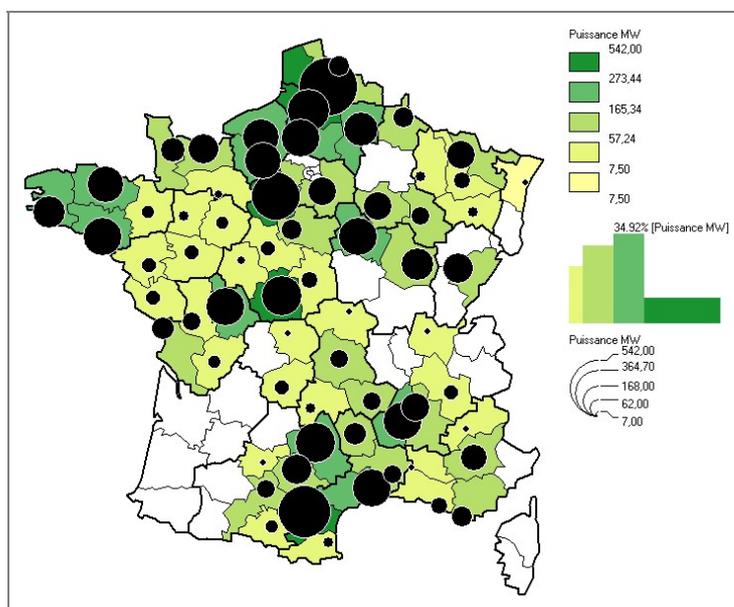
Certains groupes écologiques, après avoir légitimé leur existence par la stigmatisation de l'électronucléaire, ont trouvé un second relais médiatique au travers de la promotion à outrance de l'éolien industriel.

En parallèle ce sont aussi des organismes étatiques, l'ADEME en tête, qui relayent et officialisent ce discours en n'hésitant pas à corrompre des données factuelles pour tenter d'asseoir cette nouvelle utopie écologique :

- Il y a quelques années, l'ADEME communiquait beaucoup sur une carte de France caractérisant son gisement venteux afin de convaincre certaines régions situées juste derrière les côtes maritimes d'installer des éoliennes. Aujourd'hui, cette carte a totalement disparue du discours officiel afin de ne pas entraver les projets menés dans les régions disposant de beaucoup moins de vent. De fait, à partir des informations remontées par les associations s'opposant à l'éolien industriel, nous avons cartographié les puissances installées ou prévisionnelles d'une grande partie des projets éoliens français : Paradoxalement, force est de constater que le déficit en vent est de moins en moins rédhibitoire pour tenter de vendre une zone éolienne industrielle à une commune.



Source : ADEME - Carte des vents



- Sur le site web www.suivi-eolien.com, L'ADEME édite pour certaines zones éoliennes industrielles les taux de charge mois par mois communiqués par les opérateurs eux-mêmes (ndlr : Il est regrettable que ces données ne soient pas mesurées et publiées par un tiers plus crédible comme RTE par exemple). Malgré un grand nombre de données manquantes, une étude des informations disponibles permet de rapidement s'apercevoir que toutes les zones éoliennes industrielles sont loin d'atteindre un taux de charge moyen de 26,5% (Correspondant à 2320 heures / an à puissance nominale) annoncé par RTE (Source : RTE - Bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande d'électricité en France - Edition 2005).

Exemples de faibles taux charge moyens calculés d'après les données de www.suivi-eolien.com :

- Chepy-80 : 18,0% sur 24 mois
- Nibas-80 : 17,4% sur 12 mois
- St Simon-02 : 15,8% sur 22 mois
- Côtes de Champagne-51 : 16,2% sur 8 mois
- Dirinon-29 : 13,1% sur 16 mois

● Sur le site web www.suivi-eolien.com, L'ADEME indique en face des quantités électriques produites par les zones éoliennes industrielles, les quantités de CO₂ évitées. En divisant ces 2 séries de chiffres, il est facile d'en déduire le coefficient utilisé par l'ADEME et de le comparer à d'autres sources :

- Ex.: Zone de Bougainville(80) - Février 2006 = 1 740 000 KWh = 770,8 tonnes de CO₂ évitées.
Donc $770,8 / 1\,740\,000 = 0,00044$ tonne CO₂ / KWh.
- En 2004 la France a produit 534 mégatonnes de CO₂ dont 29,9 mégatonnes (29,9.10⁶ tonnes) pour la production électrique (Source : CITEPA - Février 2006),
En 2004 la France a produit 55,3 TWh (55,3.10⁹ KWh) d'électricité avec des centrales thermiques (Source : RTE - Bilan énergétique 2006),
Donc $29,9.10^6 / 55,3.10^9 = 0,00054$ tonne CO₂ / KWh.

Ainsi pour l'ADEME 81% de l'éolien peut se substituer au thermique (0,00044 = 81% de 0,00054).

Or, RTE indique que seuls 25% de la puissance éolienne est garantie, donc techniquement substituable à un moyen de production conventionnel (Source : RTE - Bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande d'électricité en France - Edition 2005). Par conséquent, si la totalité de la production conventionnelle substituée est du thermique, l'éolien ne peut éviter au plus que 0,00013 tonne CO₂ / KWh (25% de 0,00054).

De toute évidence l'ADEME surestime de plus de 4 fois la quantité de CO₂ évitée par l'éolien industriel.

● Sur le site web www.suivi-eolien.com, L'ADEME indique en face des quantités électriques produites par les zones éoliennes industrielles, les nombres équivalents de foyers alimentés. En divisant ces 2 séries de chiffres, il est facile d'en déduire le coefficient utilisé par l'ADEME et de le comparer à d'autres sources :

- Ex.: Zone de Bougainville(80) - Moyennes mensuelles = 7 410 000 KWh = l'équivalent de 36 140 foyers alimentés.
Donc $7\,410\,000 / 36\,140 = 205$ KWh / mois / foyer = 2 460 KWh / an / foyer.
- En 2005 les ménages ont consommé 150 TWh (150.10⁹ KWh) (Source : MINEFI - Observatoire de l'énergie - Novembre 2006),
En 2005 la France comptait 25 599 864 foyers (Source : INSEE - Enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005),
Donc $150.10^9 / 25\,599\,864 = 5\,859$ KWh / an / foyer.

D'une part, il est nécessaire de préciser que le "nombre équivalent de foyers alimentés" est une notion totalement fictive qui laisse croire à une certaine efficacité de l'éolien industriel qu'en réalité il est très loin de posséder. En effet une zone éolienne industrielle ne produisant de l'électricité en moyenne qu'un jour ½ par semaine, il lui est rigoureusement impossible d'alimenter des foyers à elle seule.

D'autre part, l'ADEME surestime de près de 2 fois ½ le "nombre équivalent de foyers alimentés" par l'éolien industriel.

● Depuis mars 2006, l'ADEME distribue un fascicule intitulé "Une énergie dans l'air du temps, les éoliennes" destiné à convaincre la population et les élus locaux du bien fondé du programme éolien industriel français. Ainsi, tous les domaines controversés (Energie, paysages, bruit, santé, sécurité, aspects économiques) sont défendus par des argumentaires évidemment pro-éoliens, mais dont certaines données sont présentées de manières pour le moins fallacieuses :

- "La filière éolienne alimente aujourd'hui la consommation électrique de 10 millions de personnes en Europe..." : Où sont ces régions d'Europe où les habitants sont, semble-t-il, alimentés uniquement par des éoliennes ? Sachant qu'elles ne génèrent de l'électricité en moyenne qu'un jour ½ par semaine, ces habitants n'ont-ils pas de congélateurs ? S'éclairent-ils à la bougie ?
- "Chaque mégawatt produit par des éoliennes ne l'est pas par une centrale thermique classique (charbon ou fioul)" : Etant donné les caractéristiques du mix électrique français (en 2005 : 86% électronucléaire, 10% thermique, 4% hydraulique), et la gestion de l'éolien industriel en base (au fil de l'eau), il est rigoureusement impossible qu'un MWh éolien remplace systématiquement un MWh thermique. En toute probabilité, il ne peut en remplacer que de l'ordre de 10%, soit environ 0,1MWh.
- "La filière éolienne permet d'éviter la production de 24 millions de tonnes de gaz carbonique par an en Europe" : Si, comme cela est très probable, l'ADEME utilise l'équivalence 1 MWh éolien remplace 1 MWh thermique pour faire son calcul, ce chiffre est totalement faux puisque pour les plus grands pays éoliens comme l'Allemagne ou le Danemark, l'imprévisibilité de leur

production électrique éolienne les oblige souvent à la brader à des pays voisins qui ne l'utilisent pas forcément en remplacement d'électricité d'origine thermique. Ainsi en 2004, le Danemark exportait 84% de son électricité éolienne vers la Norvège où la production électrique est essentiellement à base d'hydraulique, donc sans émission de CO₂ (*Source : Power Management disignLine - Novembre 2006 - Le rapport Wind Power 2006 d'ABS-Energy-Research*).

- "*Les éoliennes et le bruit - S'entendre sur la notion*" : Ce chapitre n'est que pure démagogie en ne présentant qu'un modèle théorique qui ne semble pas du tout adapté pour étudier la réelle nature des nuisances sonores de l'éolien industriel. Ainsi, faute de ne pas vouloir entendre les plaintes toujours plus nombreuses de riverains de zones éoliennes industrielles, est totalement occultée la notion de répétitivité obsédante de bruits sourds. Les témoignages sont unanimes : Les bruits éoliens ne sont pas puissants, mais lancinants. Ils ne peuvent pas être comparés à celles de voitures ou d'avions, mais bien plutôt à celles du robinet qui goutte ou celles du tic-tac d'un réveil-matin qui agacent et finissent par empêcher de dormir (*Voir - Thèse de mathématiques et sciences physiques "The sound of high winds" de G.P Van-Den-Berg - Mai 2006*).

4.3.2- Un recyclage marketing

- Historiquement, c'est à partir des années 80 que l'éolien industriel doit son essor à une volonté farouche de certains pays comme l'Allemagne ou le Danemark de s'affranchir de l'électronucléaire. Contrairement à aujourd'hui, le réchauffement climatique n'était qu'une préoccupation extrêmement confidentielle et limitée à quelques laboratoires. L'éolien industriel n'étant jamais parvenu à éradiquer la moindre centrale nucléaire (*de vieilles installations se meurent actuellement en Allemagne*), les industriels de la filière du vent ont trouvé dans la récente nécessité de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, un providentiel relais de croissance : Il ne s'agirait donc là que d'une pure stratégie marketing visant uniquement à pérenniser leur activité économique.

- En France également, sans doute pour convaincre le plus largement possible, l'ADEME a suivi le même type de cheminement afin de coller au plus près de la mode dominante :

- Sur l'ancien site web de l'ADEME www.suivi-eolien.com maintenu jusqu'en août 2006, était indiqué dans la colonne droite du tableau des données techniques d'un parc : "*le nombre de Kg de déchets nucléaires évités*",
- Dans la plaquette ADEME "*Une énergie dans l'air du temps, les éoliennes*", éditée depuis mars 2006, est écrit page 21 : "*...chaque mégawatt produit par des éoliennes ne l'est pas par une centrale thermique classique (charbon ou fioul) : c'est autant d'émissions de gaz à effet de serre en moins.*"

En résumé : Avant 2006, l'éolien industriel remplaçait aussi des centrales électronucléaires pour éviter ses déchets nucléaires; Depuis 2006, l'éolien industriel ne remplace plus que des centrales thermiques pour éviter ses déchets de gaz CO₂ !

4.3.3- Les civilisations riches

Les populations des civilisations dites riches conscientisent d'avantage chaque jour l'écueil écologique planétaire qui surgit devant elles. Ecueil essentiellement provoqué par leurs propres consommations toujours plus effrénées de biens et services qui finissent par ébranler les fragiles équilibres écologiques. Pour autant, peu sont enclins à modifier leurs comportements individuels pour éviter le naufrage. Pour soigner cette schizophrénie naissante, l'éolien industriel est devenue une sorte de Panacée qui guéri aussi bien du fustigé électronucléaire que de l'insidieux réchauffement climatique. Mais si ce remède est sans doute efficace pour mieux dormir, le réveil risque d'être douloureux lorsqu'il faudra bien mettre en place de véritables solutions efficaces.

4.3.4- Les élus

Les élus de toutes tendances souvent à l'affût d'un sujet fédérateur pour obtenir des voix supplémentaires, ont trouvé dans l'éolien industriel un fantastique filon puisqu'il est subjectivement plébiscité par une grande majorité d'électeurs. Ainsi pour des raisons principalement électoralistes, beaucoup d'entre eux se sont emparés de l'éolien industriel pour en faire l'emblème de leur action en faveur de l'environnement sans jamais vérifier sa légitimité technico-environnementale.

4.3.5- Les entreprises industrielles

Les groupes industriels comme les compagnies pétrolières, gazières ou les opérateurs de centrales nucléaires dont les cœurs de métier ont besoin d'améliorer leur image, investissent massivement dans l'éolien industriel. Non pas pour produire quelques KWh de plus, mais tout simplement pour "verdir" leur image. Cela est d'autant plus vrai que depuis juillet 2006, non seulement l'éolien industriel confère une image positive, mais en plus il est devenu artificiellement extrêmement rentable grâce à la loi PPI qui garanti sur 15 ans des retours sur investissements de plus de 20% après impôts. En définitive pour ces entreprises, faire de l'éolien industriel, c'est faire une campagne publicitaire qui ne coûte pas mais au contraire rapporte de l'argent !

4.3.6- Les entreprises du tertiaire

Le symbole de l'éolien industriel est tellement positif dans l'inconscient collectif, qu'il fait vendre n'importe quel service, même s'il est très éloigné des problématiques énergétiques. Il en va ainsi pour des services bancaires, des transports ferroviaires, ou même l'acheminement de colis postaux...

4.3.7- Un symbole fallacieux

Aujourd'hui, c'est donc sur un malentendu que l'éolien industriel est devenu LE symbole du Développement Durable : Plus un magazine, une séquence publicitaire, une plaquette commerciale ou un site web sans une éolienne dessus, que le message soit commercial, politique ou institutionnel. Mais si la taille du parc éolien virtuel est incommensurablement supérieure au réel, on se demande bien à quoi il pourra servir lorsqu'inévitablement nous serons rattrapés par la dure réalité des limites physiques, chimiques et biologiques de la Vie et sa Planète ?

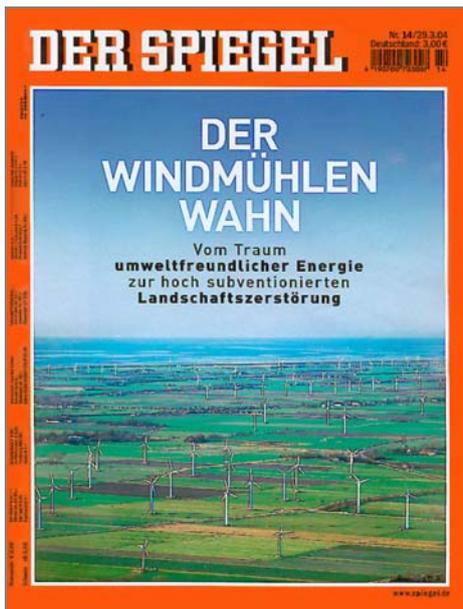
5- ANNEXES

5.1- Ailleurs dans le monde

5.1.1- Allemagne, la plus grande puissance éolienne du monde

- En septembre 1998, the Initiative Group fait une conférence de presse pour son manifeste de Darmstadt :

"Le manifeste, qui a été jusqu'à présent signé par plus de 100 conférenciers et écrivains universitaires, demande le retrait de toutes subventions, directe ou indirecte, afin de mettre fin à l'exploitation d'énergie éolienne. Il déclare que l'exploitation de l'énergie éolienne encourage un type de technologie qui est dépourvu de tout sens, dans le but de fournir l'énergie, d'économiser les ressources, et de protéger le climat. L'argent peut être beaucoup mieux utilisé, en augmentant l'efficacité des centrales, en encourageant une consommation rationnelle de l'énergie, et en finançant la recherche scientifique des principes fondamentaux dans le domaine de l'énergie. De nombreux citoyens, hommes et femmes sont très concernés en voyant la destruction progressive qui, résulte du nombre toujours croissant des « parcs éoliens ». Cette destruction concerne à la fois les paysages et nos villages et villes avec leurs alentours, dont l'aspect caractéristique reflète leur développement à travers l'histoire de nos civilisations. Le manifeste de Darmstadt est destiné en particulier aux hommes politiques, à ceux qui sont concernés par notre bien-être culturel, aux organisations environnementales, et aux médias."



- En mars 2004, le Der Spiegel édite un article de plus de 30 pages sur l'histoire du déploiement de la plus grande puissance éolienne industrielle du monde et les constats qui s'imposent. Il est saisissant de lire qu'en Allemagne, tout c'y est passé exactement comme en France aujourd'hui. C'est-à-dire dans un contexte de fortes subventions, de corruptions, et sans que les riverains ne puissent beaucoup s'opposer au saccage de leurs lieux de vie. Contrairement à l'idée reçue en France, on s'aperçoit que chez nos voisins Allemands l'éolien industriel est très loin de faire l'unanimité dans la population et qu'il provoque des déchirements dans la classe politique au regard de ses coûts colossaux et de ses bénéfices énergétiques et environnementaux toujours pas prouvés.

- En janvier 2007, face à une menace de dépendance énergétique sans précédent, les parties politiques Allemands sont de plus en plus divisés vis-à-vis de l'avenir de l'électronucléaire dans leur pays :

- Le pays importe près de 100% de son pétrole,
- Le parc électronucléaire allemand est en fin de vie et il est prévu pour l'heure qu'il soit totalement démantelé d'ici 2021,
- L'éolien industriel développé à outrance est de plus en plus controversé car il ne parvient pas à fournir une part significative d'électricité malgré des subventions et des avantages fiscaux colossaux engloutis dans cette technologie comme nulle part ailleurs dans le monde.

(Source : Correspondant LE POINT à Berlin - 18 janvier 2007)

5.1.2- Pays de Galles



Source : www.socme.org - Manifestation du 28 août 2004

5.1.3- Ecosse



Source : www.viewsofscotland.org - Manifestation d'Oban - 25 novembre 2006

5.1.4- Angleterre



Source : BBC News - Projet de 190 éoliennes sur l'île LEWIS HEBRIDES, un refuge mondial pour des oiseaux protégés - 25 juillet 2006

5.2- Ils ont dit

- M. le Président Valérie Giscard d'Estaing, à l'association Sauvegarde du Carladez, novembre 2006 :

"Je partage votre préoccupation. L'implantation d'éoliennes dans notre Région répond exclusivement aux puissants intérêts des lobbies extérieurs. Ces éoliennes ne créent, comme vous le savez, aucun emploi et produisent en faible quantité une électricité non compétitive et appelée à le rester. Je souffre, comme vous, des atteintes importantes portées aux paysages et à l'environnement de notre si belle Région. Ces paysages et cet environnement sont porteurs de son identité, et constituent, au demeurant, une de ses chances de développement économique en direction d'un tourisme de qualité."

- M. le Ministre Yves COCHET, Politis "Face à la catastrophe", février 2005 :

"Nous pouvons dire que nous sommes face à la catastrophe. Choc certain, pour des raisons géologiques – le pic de production du pétrole est atteint (...) On peut bien amuser la galerie avec le boum spectaculaire des éoliennes, c'est hors sujet, tellement nous sommes éloignés des ordres de grandeur sur lesquels il faut agir. Il n'y a pas de "plan B". La seule politique qui vaille : opter pour une sobriété massive et généralisée, et serrer radicalement la ceinture aux hydrocarbures."

- Mme la Ministre Michèle ALLIOT-MARIE, livre "Le chêne qu'on relève", septembre 2005 :

"... , la France dispose de sa production électrique sans gaz à effet de serre. Nous sommes en avance dans la politique du développement durable... Ne nous payons pas d'illusions : ce ne sont pas quelques éoliennes qui produisent à prix fort un aléatoire complément d'électricité qui changeront la donne... Quand bien même nos campagnes et nos côtes se couvriraient de ces squelettes sans charme, notre développement futur et nos besoins actuels n'en seraient pas pour autant assurés "

- M. Nicolas HULOT, RMC, 8 novembre 2006 :

"Evidemment que je suis pour les éoliennes mais pas tel qu'on le fait actuellement... Parce que l'on vient dire aux maires : ça va être pour vous une rente et c'est le seul motif de décision. Il faut faire des champs d'éoliennes dans des paysages industriels sur lequel ça apportera, peut-être, un supplément de caractère mais pas miter le paysage et dès lors, encore une fois, parce que je suis d'accord que ça a un impact visuel et parfois sonore...."

- M. le Député Christian BATAILLE vice-président socialiste de la commission des affaires économique, Le Figaro, 6 novembre 2006 :

Au sujet du black-out partiel de l'Europe le 4 novembre 2006 : "...L'autre raison, c'est la gestion fantaisiste de l'électricité en Allemagne. Berlin a dit non au nucléaire et sème sur tout son territoire des éoliennes, capables au mieux de lui fournir 3% de ses besoins. En réalité, les Allemands misent tout sur des centrales au lignite et au charbon avec beaucoup de rejets de CO₂ dans l'atmosphère."

- M. Alain LHARDY, Président de la Chambre Basse-Normandie de la FNAIM (Fédération nationale de l'Immobilier), Radio France Bleu Cotentin, le 5 mars 2007 :

RFB : J'ai une question à vous poser concernant les projets éoliens dans la Manche. Je voudrai savoir si les propriétaires de maison ou les agences immobilières sont obligés de prévenir les futurs acheteurs et est-ce que les biens ne risquent pas d'avoir une dévaluation ?

A. HARDY : L'obligation de prévenir les acheteurs, oui, ça résulte de ce que j'ai dit tout à l'heure. On demande auprès des services compétents, Urbanisme, Collectivités ou autres, l'ensemble des pièces qui nous permettent de préciser s'il y a des règles d'urbanisme ou des gênes dans un secteur déterminé. Les secteurs couverts par des éoliennes ou risquant de l'être doivent être indiqués maintenant sur une carte, donc là c'est obligatoire.

RFB : Est-ce que la maison sera forcément dévaluée ?

A. LHARDY : Alors là, je dirai oui. Il me semble qu'une maison proche d'une éolienne se trouvera dévaluée sauf si c'est un écologiste, il sera peut-être heureux d'avoir une éolienne près de lui. Je crois que très honnêtement que c'est gênant, je pense qu'on verra certains secteurs baisser en prix si les éoliennes sont trop près des immeubles.

- Marcel DENEUX Sénateur de la Somme et Président des énergies renouvelables au Sénat, propos recueillis par Xavier GRIOCHE (association ADENPP Section Hesdinoise) lors d'un débat sur l'environnement salle des fêtes de Sainte Austreberthe(62), le vendredi 13 avril 2007 :

X. GRIOCHE : J'ai cité le groupe de chercheurs et scientifiques "sauvons le climat", dont les rapports montrent sans équivoque la nullité de l'éolien sur le réchauffement climatique (www.sauvonsleclimat.org), pire si son développement devient intensif,

M. DENEUX : ...Oui l'éolien est inutile en France, mais comme l'Europe impose 21% d'énergie électrique verte en Europe; La France, par "solidarité" avec les autres pays européens se doit d'installer des éoliennes... mais c'est vrai... c'est inutile... Mais de toute manière, quand une éolienne tourne, c'est de l'énergie fossile économisée...

X. GRIOCHE : Je lui ai exposé rapidement le cas de nos ZDE en cours d'instruction, dont 80% sont des choix politiques situés sur des zones sensibles,

M. DENEUX : ...De nombreux parcs devraient être démontés, car situés en dehors de toutes zones adéquates comme celui de Chépy(80)...

X. GRIOCHE : Pourquoi ne les démonte t'on pas ?

M. DENEUX : ...C'est au Préfet de décider... Mais avant quand il y a une opposition forte, cette opposition doit être entendue, et les parcs ne doivent pas être créés... Même s'il faut avouer qu'aujourd'hui les maires se battent pour toucher la taxe professionnelle... Cette taxe mise en avant "c'est une carotte"...

5.3- Glossaire

5.3.1- Définitions

▪ Mesures de l'énergie électrique :

1 watt-heure (Wh) = 3 600 joules

1 kilowatt-heure (kWh) = 1 000 Wh

1 mégawatt-heure (MWh) = 1 000 kWh = 1 000 000 Wh

1 gigawatt-heure (GWh) = 1 000 MWh = 1 000 000 kWh = 1 000 000 000 Wh

1 térawatt-heure (TWh) = 1 000 GWh = 1 000 000 MWh = 1 000 000 000 kWh = 1 000 000 000 000 Wh

▪ Puissance nominale et production électrique d'une éolienne :

Pour passer de la puissance nominale installée d'une éolienne (*en W*) à l'énergie fournie sur une année (*en Wh*) il faut multiplier par un coefficient 2000 environ, et non par 8760 (le coefficient 8760 représente le produit 365 jours x 24 heures, soit ce qui correspond à une installation tournant en permanence à plein régime). En d'autres termes, une éolienne produit autant d'électricité, pendant toute l'année, que si elle tournait à puissance maximum pendant 2000 heures environ.

Ainsi une éolienne de 1 MW de puissance nominale fournira, en moyenne, 2 GWh (*soit 1 x 2000*) sur l'année. Ce coefficient de 2000 est confirmé par l'observation de zones éoliennes industrielles déjà installées (*Source : www.manicore.com*).

▪ CO₂ :

Formule chimique du dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre. L'importance attribuée au CO₂ provient de l'accroissement rapide de la concentration de ce gaz dans l'atmosphère par suite d'une augmentation de la consommation d'énergie fossile dans le monde et d'une diminution importante des couverts forestiers (une forêt de type tropical absorbe de 1 à 2 kg de CO₂ par m² et par an tandis qu'une forêt européenne ou un champ cultivé n'absorbe que de 0,2 à 0,5 kg de CO₂ par m² et par an). Par ailleurs les océans jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre général en carbone. L'augmentation de CO₂ dans l'atmosphère, dans les proportions que nous connaissons, ne poserait probablement pas de problème à l'homme avant très longtemps s'il n'y avait pas le phénomène d'accroissement de l'effet de serre et ses conséquences potentielles d'ordre socio-économique plus ou moins dramatiques selon les experts. Comparées aux émissions des autres pays, la France se trouve très bien placée avec un peu moins de 2 t de Carbone par habitant et par an.

(*Source : CITEPA*)

▪ Effet de serre, GES, et réchauffement climatique :

L'effet de serre est un phénomène naturel lié à l'absorption des rayonnements Infra Rouge (*IR*) de grande longueur d'onde renvoyés, par la surface terrestre, par des composés présents dans l'atmosphère : CO₂, CH₄, H₂O, O₃, N₂O, CFC. Une partie du rayonnement IR n'est pas renvoyé vers l'espace. Il y a donc absorption d'énergie. Cette énergie est transformée en chaleur. La plupart de ces composés sont présents à l'état naturel ce qui a permis le développement et le maintien de la vie sur Terre. La température moyenne sur terre est de 15°C, si l'effet de serre naturel n'existait pas, la température moyenne serait de - 18°C.

Depuis l'ère industrielle, il y a accroissement des concentrations des GES (*Gaz à Effet de Serre*) :

- CO₂ lié principalement aux combustions industrielles, domestiques et aux transports.

- CH₄ lié principalement aux pratiques agricoles : riziculture par exemple, élevage.

- N₂O lié principalement aux pratiques agricoles.

- CFC (maintenant bannis), HFC, PFC, SF₆.

(*Source : CITEPA*)

5.3.2- Organismes

▪ ADEME :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Industrie et de la Recherche.

Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

Ses domaines d'intervention sont l'énergie, l'air, le bruit, les déchets, les sites et les sols pollués, le management environnemental.

Son effectif est de 820 salariés dont 359 ingénieurs.

▪ CITEPA :

Le CITEPA, créé en 1961, est un Centre Technique Interprofessionnel avec un statut d'Association (*loi 1901*). Aujourd'hui, il regroupe 200 adhérents (industriels, fédérations et syndicats professionnels, producteurs d'énergie, constructeurs automobiles, éco-industries, bureaux d'études et laboratoires de mesures), constituant ainsi un véritable réseau interprofessionnel où circule une information pertinente et d'actualité sur les évolutions réglementaires et technologiques en matière de pollution atmosphérique.

▪ CRE :

Créée en 2000 par l'Etat français, la Commission de Régulation de l'Energie dispose d'un statut garantissant l'indépendance des missions généralement dévolues aux autorités administratives indépendantes chargées de la régulation d'un secteur économique en voie d'ouverture à la concurrence et marqué par la présence d'opérateurs publics. Quelques unes de ses missions :

- Garantir le droit d'accès aux réseaux publics d'électricité et aux réseaux et installations de gaz naturel,

- Veiller au bon fonctionnement et au développement des réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz naturel et des installations de GNL,

- Garantir l'indépendance des gestionnaires de réseaux,

- Emettre un avis sur le mécanisme tarifaire à visée sociale destiné à garantir le droit à l'électricité des personnes en situation de précarité, prévu par la loi,

- Formuler un avis sur les tarifs de vente appliqués aux consommateurs non éligibles. Cet avis a pour but de s'assurer que les tarifs couvrent les coûts et ne créent pas de subventions en faveur des clients éligibles,

- Emettre un avis sur le décret précisant les obligations d'achat aux installations de petite taille, valorisant des déchets ménagers ou utilisant des énergies renouvelables (*obligation faite à EDF et aux distributeurs non nationalisés de racheter l'énergie produite par ces producteurs*) et les conditions d'achat de l'électricité ainsi produite (arrêtés tarifaires).

▪ DIREN :

Les Directions Régionales de l'Environnement sont des services déconcentrés du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dont l'action première est d'agir afin que le développement économique et social permette la transmission d'un patrimoine de qualité aux générations futures. Leur rôle est aussi de développer l'éducation et la sensibilisation à l'environnement pour convaincre chaque citoyen, chaque responsable qu'il est de son devoir, dès aujourd'hui, de sauvegarder les ressources naturelles et de défendre un environnement sain et équilibré auquel chacun a droit.

▪ EDF & RTE :

Energéticien intégré, le groupe EDF maîtrise l'ensemble des métiers de l'électricité et en est un des premiers producteurs mondiaux avec 640 TWh produits en 2005. Disposant d'un fort ancrage en Europe, il sert 40,2 millions de clients dans le monde.

Filiale du groupe EDF depuis le 1er septembre 2005, RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, qu'il exploite, entretient et développe. S'appuyant sur le réseau le plus important d'Europe avec 100 000 km de lignes à haute et très haute tension et 44 lignes transfrontalières ainsi que sur sa situation géographique centrale, RTE contribue de manière déterminante au développement du marché européen de l'électricité. Entreprise de service public RTE est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique français. Il assure un accès libre et équitable à tous les utilisateurs du réseau.

- GIEC :

Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat est un groupe d'experts, créé en 1988 par deux organismes de l'ONU : l'Organisation météorologique mondiale (*OMM*) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (*PNUE*).

Le GIEC a pour mandat d'évaluer, sans parti pris et de manière méthodique, claire et objective, les informations scientifiques, techniques et socio-économiques disponibles en rapport avec la question du changement climatique. Le GIEC travaille à rendre compte des différents points de vue et des incertitudes, tout en dégagant clairement les éléments qui relèvent d'un consensus de la communauté scientifique.

- IFEN :

L'Institut Français de l'Environnement est le service statistique du ministère chargé de l'Environnement. Il organise et anime la collecte et le traitement des données sur l'environnement et les risques naturels et technologiques en vue de la production et de la diffusion de l'information sur l'environnement. Cette fonction d'animation et d'organisation s'exerce vis-à-vis du réseau des principaux producteurs et utilisateurs de l'information environnementale.

5.4- Bibliographie

5.4.1- Rapports

- Bilan & perspective de la filière éolienne française - MINES Paris-ARMINES - Contrat ARMINES/ADEME - Février 2006
- Avis sur le projet d'arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent - Commission de Régulation de l'Energie - Journal Officiel, texte 116 sur 149, du 26 juillet 2006
- The sound of high winds - The effect of atmospheric stability on wind turbine sound and microphone noise - Thèse de mathématiques et sciences physiques de G.P Van-Den-Berg - Mai 2006
- Perspectives de développement de la production hydroélectrique en France - MINEFI - Mars 2006
- Audition du Président de la CRE par la Commission Parlementaire des Affaires économiques, de l'environnement et du territoire - 8 mars 2006
- Les nouvelles technologies de l'énergie et de la séquestration du dioxyde de carbone : aspects scientifiques et techniques - Députés Christian BATAILLE et Claude BIRRAUX - Mars 2006
- Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'Homme - Académie nationale de médecine - Claude-Henri CHOUARD - Mars 2006
- Wind Report 2005 - E-ON Netz
- Vade-Mecum à l'intention des élus et des associations - Un projet d'éoliennes sur votre territoire - ADEME - 2003
- Dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien terrestre - MEDD & MINEFI - 19 juin 2006
- Rapport du Comité des Sages remis au ministre délégué à l'Industrie - Débat national sur les énergies - Septembre 2003
- Le mix de production électrique français : Perspectives à horizon 2025 - Ernst & Young - Mai 2006

5.4.2- Livres

- Le plein s'il vous plait - Jean-Marc JANCOVICI & Alain GRANDJEAN - Seuil - Février 2006
- Pour un pacte écologique - Nicolas HULOT - Calmann-Lévy - Novembre 2006
- Comment les riches détruisent la planète - Hervé KEMPF - Seuil - Janvier 2007

5.4.3- Sites web

- www.absenergyresearch.com (*The Wind Power Report 2006*)
- www.ademe.fr
- www.citepa.org
- www.ipcc.ch (GIEC)
- www.manicore.com
- www.socme.org
- www.ventdubocage.net
- www.viewsofscotland.org

Résumé

Plus une brochure, plus une publicité, plus un site internet sans apercevoir une éolienne fièrement érigée au beau milieu d'un coin de nature préservée. Force est de constater que dans l'inconscient collectif, cette éolienne est devenue LE symbole du Développement Durable, et qu'entreprises, administrations ou élus l'utilisent massivement pour se donner une image écologique.

Surfant sur cette vague, le lobby éolien industriel n'a de cesse de faire passer cette technologie aux plus hauts niveaux de l'Etat et du public comme une solution majeure de la baisse des émissions de gaz à effet de serre nécessaire pour que la France respecte le protocole de KYOTO. Ainsi, bénéficiant ces dernières années d'un train réglementaire et de systèmes financiers incroyablement avantageux, des milliers de projets de zones éoliennes industrielles ont afflués dans les Mairies, Communautés de Communes et Préfectures pour y être instruits. Cette déferlante de dossiers, même cadrés dans le nouveau système réglementaire de zone de développement éolien, augurent une dénaturation massive des campagnes du pays le plus touristique du monde par des milliers machines géantes.

La présente étude, fondée uniquement sur des sources d'informations officielles, analyse dans le détail l'éolien industriel au travers du concept du Développement Durable et démontre que cette "énergie renouvelable" n'est finalement qu'un produit financier offrant bien peu de réel bénéfice pour l'Environnement. Pire encore, elle occasionne de nombreux dégâts collatéraux inquiétants car volontairement occultés sur l'autel d'une nouvelle utopie écologiste.



Siège
22 rue de la Libération
86480 ROUILLE

Tél.: 05.49.43.91.73

Antenne Parisienne
3 rue des Eaux
75016 PARIS

Tél.: 06.80.99.38.08

Mail : contact@environnementdurable.net
Site Web : www.environnementdurable.net